PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 423

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 423 décrétant des travaux de rénovation des infrastructures de l'avenue

Grande-Île ainsi qu'un emprunt de 9 800 000 \$ pour pourvoir au

paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 10 mai 2022

Approbation par les personnes habiles à voter : 30 mai au 2 juin

2022

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation : 6 septembre 2022

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 septembre 2022.

Kim V. Dumouchel, avocate Greffière